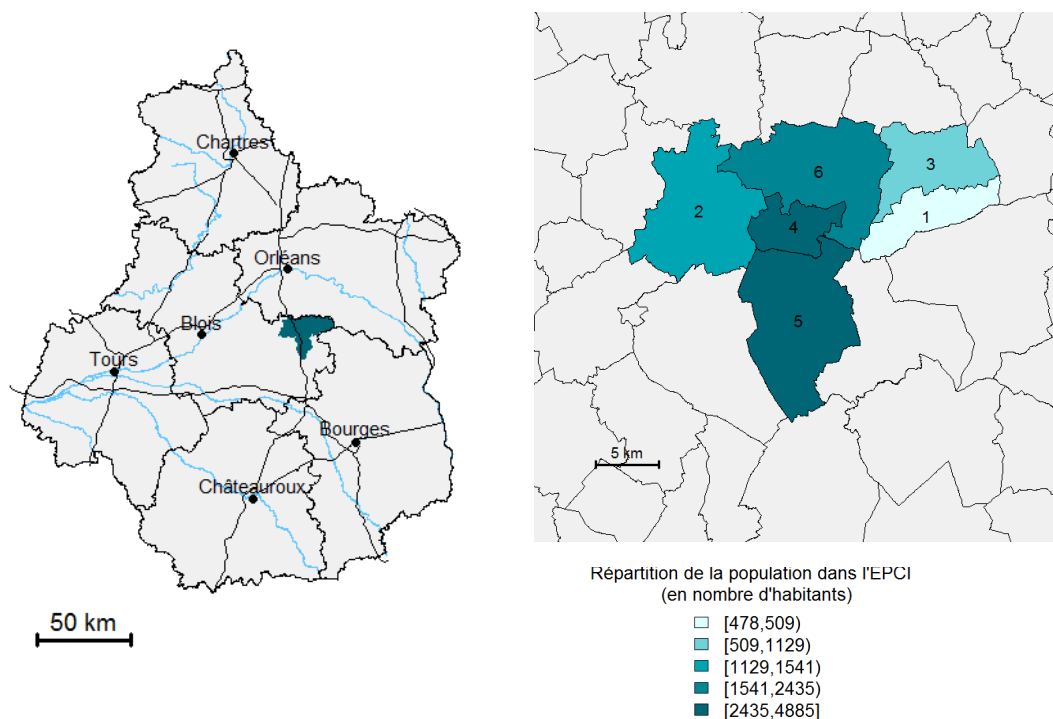


Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Sologne

Cette fiche territoriale synthétise les principales informations relatives aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à la qualité de l'air et à la consommation énergétique, à l'échelle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Ils sont principalement issus de l'inventaire des émissions atmosphériques réalisé par Lig'Air pour l'année de référence 2010.

À la fin de ce document sont fournis des informations et des liens vers des données complémentaires à cette fiche synthétique.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



La liste des communes [1-6] est détaillée à la fin de ce document

Nombre d'habitants	% de la population régionale	Superficie (en km ²)	Nombre de communes	Nombre de logements	% des logements régionaux
10977	0.4	342.1	6	6735	0.5

Source : INSEE, Population 2012

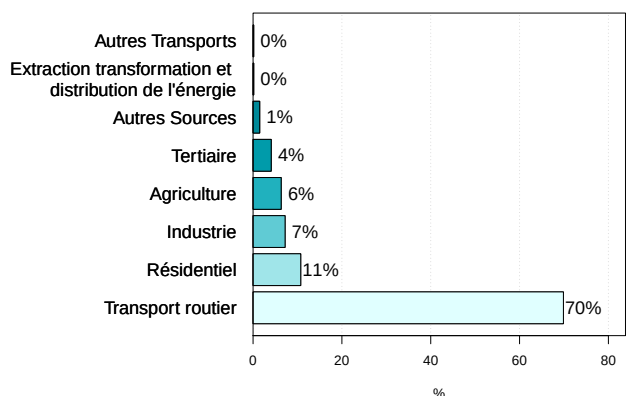
Les contours utilisés sont ceux des EPCI au 1^{er} janvier 2015.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

En 2010, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à 124545 tonnes équivalent CO₂ (soit 0.7% des émissions régionales de GES). Le secteur Transport routier constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Résidentiel et le secteur Industrie.

Au niveau régional, le principal secteur émetteur est le Transport routier.

Contribution des secteurs aux émissions de GES



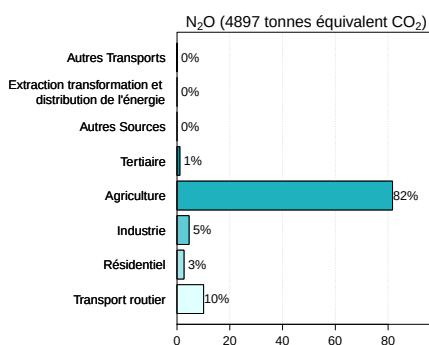
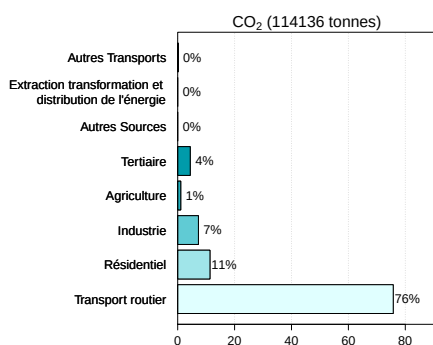
Source : Lig'Air – Inventaire des émissions 2010 v1.1 (mai 2015)

Méthodologie

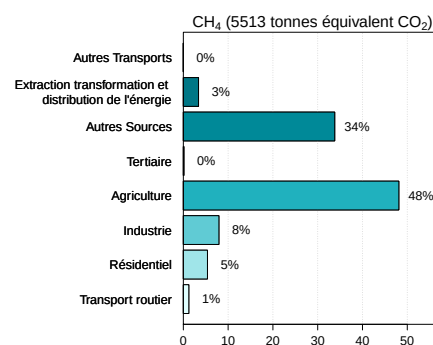
L'inventaire des émissions réalisé par Lig'Air est orienté « source », c'est-à-dire que les émissions engendrées par une activité polluante sont localisées là où elles sont rejetées. Les émissions fournies sont des émissions directes (SCOPE 1), calculées de manière homogène sur l'ensemble du territoire, à partir de données statistiques officielles et conformément au guide PCIT (Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux). Parmi les 7 GES retenus actuellement dans le protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆ et NF₃), seuls les CO₂, CH₄ et N₂O sont pris en compte à ce jour dans l'inventaire de Lig'Air. Ils représentent à eux seuls, d'après le CITEPA, plus de 95 % des émissions nationales des GES. L'équivalent CO₂ désigne le potentiel de réchauffement global (PRG) d'un gaz à effet de serre (GES), calculé par équivalence avec une quantité de CO₂ qui aurait le même PRG. Les PRG utilisés dans cette fiche sont : CO₂=1, CH₄=21 et N₂O=310, tels que préconisés par le guide PCIT. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les notes méthodologiques et/ou contacter l'OREGES : oreges@ligair.fr.

Contribution des secteurs aux émissions de CO₂, N₂O et CH₄

Sur le territoire, environ 92 % des émissions de GES sont émis directement sous forme de CO₂ (dioxyde de carbone). Les contributions aux émissions totales des deux autres GES pris en compte dans ce bilan, N₂O (protoxyde d'azote) et CH₄ (méthane), sont respectivement de 4 % et 4 %.

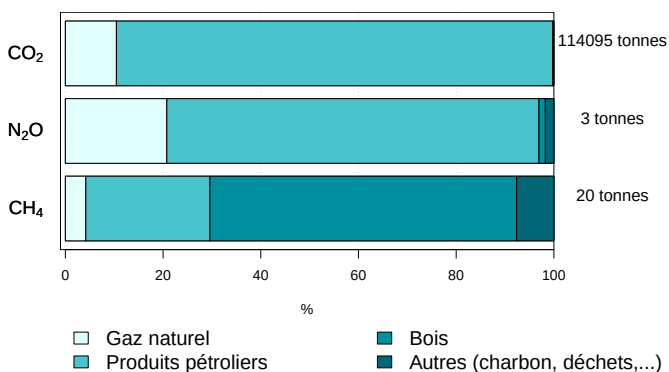


Source : Lig'Air – Inventaire des émissions 2010 v1.1 (mai 2015)



Les parts des émissions de GES issues de la combustion sur le territoire sont de 100 %, 16 % et 7 % respectivement pour le CO₂, N₂O et CH₄.

Répartition des émissions de GES, issues de la combustion, en fonction du combustible



Source : Lig'Air – Inventaire des émissions 2010 v1.1 (mai 2015)

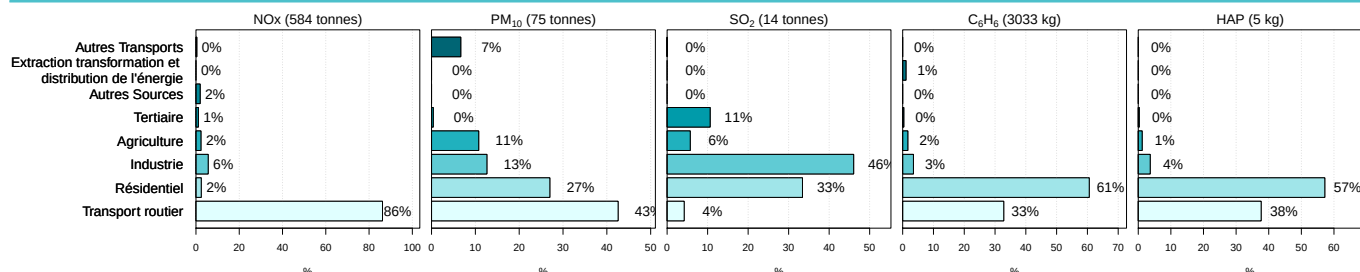


Concentrations et émissions de polluants à effet sanitaire (PES)

Bilan des émissions de polluants à effet sanitaire (PES) :

Les émissions de PES sur le territoire s'élèvent en 2010 à 584 tonnes pour les oxydes d'azote (NO_x), 75 tonnes pour les particules en suspension (PM₁₀), 14 tonnes pour le dioxyde de soufre (SO₂), 3033 kg pour le benzène (C₆H₆) et 5 kg pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). La part d'émissions de chaque secteur d'activité sur le territoire varie en fonction du polluant considéré.

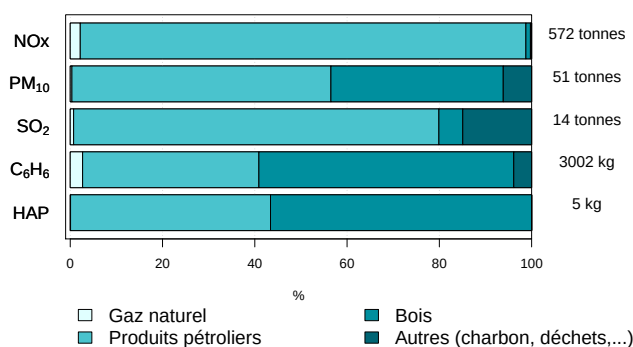
Émissions de polluants par secteur d'activité



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2010 v1.1 (mai 2015)

La part des émissions de PES issues de la combustion varie en fonction du polluant : 98 % pour les NO_x, 69 % pour les PM₁₀, 100 % pour le SO₂, 99 % pour le C₆H₆ et 100 % pour les HAP.

Répartition des émissions de PES, issues de la combustion, en fonction du combustible



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2010 v1.1 (mai 2015)

Bilan de la qualité de l'air et respect de la réglementation :

En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2014 pour les polluants atmosphériques NO₂ (dioxyde d'azote), PM₁₀ et O₃ (ozone). Malgré le respect de ces valeurs, le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en PM₁₀ conduisant aux déclenchements de procédures préfectorales d'information et recommandation mais aussi d'alerte. Seul l'objectif de qualité pour l'ozone (AOT40¹) a été dépassé.

Polluants	Indicateurs	Valeurs maximales dans l'EPCI (Valeurs réglementaires)
NO ₂	Moyenne annuelle en situation de fond	7.8 µg/m ³ (valeur limite : 40 µg/m ³)
PM ₁₀	Moyenne annuelle	16 µg/m ³ (valeur limite : 40 µg/m ³)
	Nombre de jours dépassant 50 µg/m ³	5 jours (valeur limite : 35 jours par an)
O ₃	Nombre de jours >120 µg/m ³ en moyenne sur 8h	10 jours (objectif qualité : 25 jours)
	AOT 40	10154 µg/m ³ .h (objectif qualité : 6000 µg/m ³ .h)

Méthodologie

L'outil Commun'air est développé par Lig'Air à l'échelle de la commune. Alimenté par les données issues de la modélisation nationale (Prév'Air) ou inter-régionale (Esmeralda) affinées avec les données d'observation, Commun'air intègre tous les indicateurs réglementaires issus de la loi sur l'Air. À noter que l'outil Commun'air ne donne d'information que sur les polluants faisant l'objet de modélisation. Les PM_{2.5}, HAP ainsi que d'autres polluants réglementés ne sont actuellement pas modélisés.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les notes méthodologiques et/ou contacter LIG'AIR : ligair@ligair.fr.

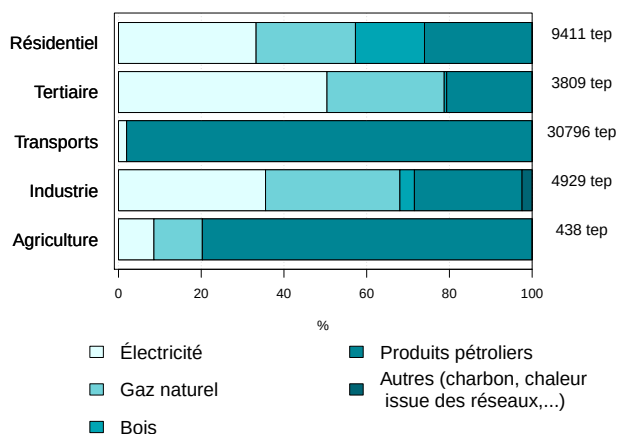
1. AOT40 : « Accumulated Ozone exposure over a Threshold of 40 Parts Per Billion » : est l'expression d'un seuil de concentration d'ozone dans l'air ambiant, visant à protéger la végétation sur une période assez longue.

Consommation d'énergie finale

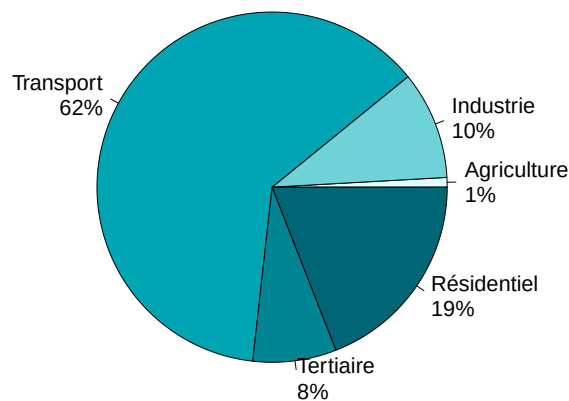
En 2010, environ 49383 tep ont été consommées sur le territoire (soit environ 0.8 % de la consommation d'énergie finale en région Centre-Val de Loire).

Le secteur Transport est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire. Les produits pétroliers constituent l'énergie la plus consommée dans ce secteur.

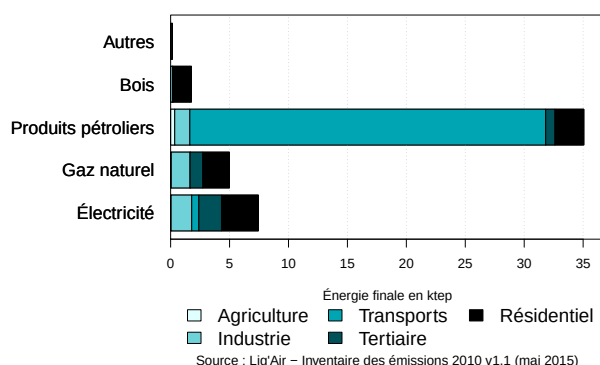
Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type



Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur



Consommation d'énergie finale par type et par secteur en ktep



Sur le territoire, la part des produits pétroliers constitue 71 % de la consommation totale, 15 % pour l'électricité, 10 % pour le gaz naturel et 4 % pour le bois.

Méthodologie

La donnée de consommation d'énergie finale est issue du travail d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques réalisé par Lig'Air. Afin de prendre en compte l'ensemble des énergies, l'électricité et la chaleur sont ajoutées aux combustibles (utilisés à des fins de consommation énergétique) évalués dans l'inventaire des émissions. Les consommations du secteur de l'industrie de l'énergie ne sont pas comptabilisées. Les données sont fournies à climat réel, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées des variations climatiques.

La tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure couramment utilisée pour comparer les différentes énergies entre elles. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen (1 tep=11,6 MWh).

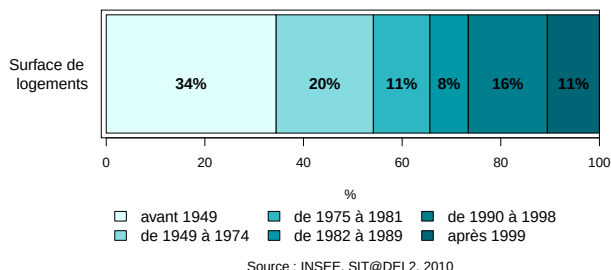
Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les notes méthodologiques et/ou contacter l'OREGES : oreges@ligair.fr.

Au niveau régional, les deux principaux secteurs consommateurs sont le transport et le résidentiel. Les produits pétroliers constituent l'énergie la plus consommée.

Zoom secteur résidentiel : parc de logements et utilisation du chauffage

La description du parc de logements en 2010 sur le territoire est issue de l'INSEE et de la base Sit@del2 (base des permis de construire).

Répartition de la surface des logements par année de construction

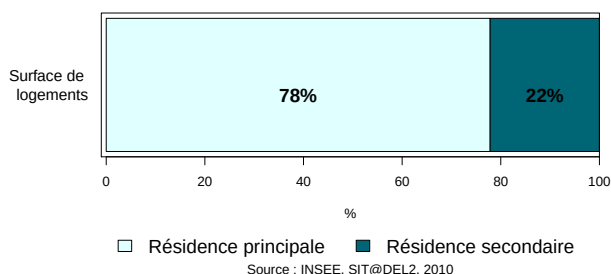


Sur le territoire, la surface totale de logements est de 540738 m².

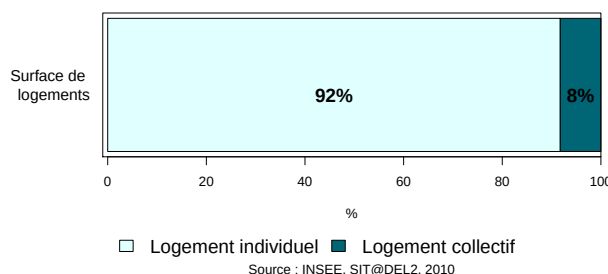
54 % des logements (en surface) ont été construits avant 1975, soit avant toute réglementation thermique.

Au niveau régional, la part de résidences principales est de 94 % et celle du logement individuel est de 82 %.

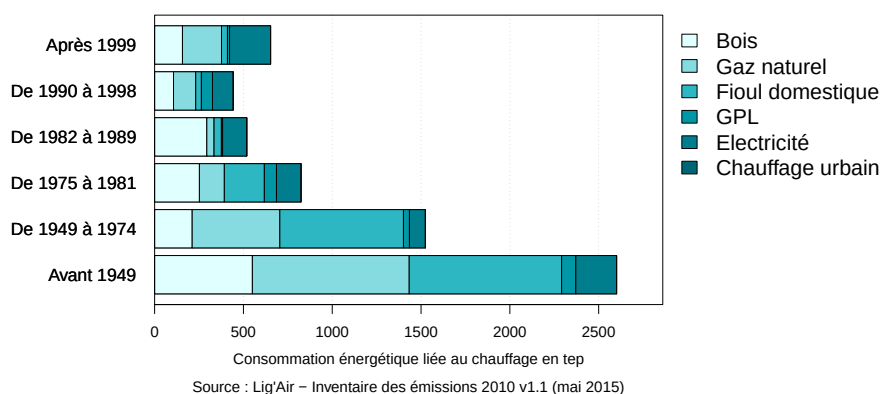
Répartition de la surface des logements par type de résidences (principales/secondaires)



Répartition de la surface des logements par type (collectif/individuel)



Répartition des consommations d'énergie finale pour les besoins du chauffage par type d'énergie en fonction du parc de logement



La consommation totale pour le chauffage des logements sur le territoire est de 6.6 ktep. Cela représente 0.4 % de la consommation régionale.

Répartition des surfaces de logements et des consommations d'énergie finale pour les besoins du chauffage par année de construction

	Avant 1949	De 1949 à 1974	De 1975 à 1981	De 1982 à 1989	De 1990 à 1998	Après 1999
Surfaces des logements	34 %	20 %	11 %	8 %	16 %	11 %
Consommations liées au chauffage	40 %	23 %	13 %	8 %	7 %	10 %

Source : INSEE, Sit@del, Lig'air - Inventaire des émissions 2010 v1.1 (mai 2015)

Documents de référence

« Guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques (polluants de l'air et gaz à effet de serre) », Pôle National de Coordination des Inventaires Territoriaux, édité par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, novembre 2012.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Arrêté SNIEBA du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère.

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

« Bilan des émissions atmosphériques : polluants à effet sanitaire et gaz à effet de serre », réf : emi2010_v1.1/2015, publié par Lig'Air, en juin 2015. Les notes méthodologiques et des résultats à l'échelle de la commune sont également disponibles.

<http://www.ligair.fr/les-moyens-d-evaluation/inventaire-des-emissions-par-commune>

Plans de Protection de l'atmosphère (PPA), pour les agglomérations de Tours et d'Orléans :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-protection-de-l-atmosphere-r176.html>

« Production et consommation d'énergie en région Centre-Val de Loire », publié par l'Oreges, en juin 2015.

<http://static.ligair.fr/geoclip/HTML/index.html>

« Synthèses et cahiers cartographiques du Profil Environnemental Régional » publiés par la DREAL Centre-Val de Loire <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-syntheses-et-les-cahiers-cartographiques-du-r890.html>

« L'intercommunalité en région Centre au 1er janvier 2014 (communautés d'agglomération et de communes), quelques indicateurs », publié par la DREAL Centre-Val de Loire, en août 2014.

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/l-intercommunalite-en-region-centre-au-1er-janvier-a1815.html>

Les partenaires

DREAL Centre-Val de Loire : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

ADEME Centre-Val de Loire : <http://www.centre.ademe.fr>

Région Centre-Val de Loire : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr> et <http://www.energies-centre.fr>

Lig'Air (association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire) : <http://www.ligair.fr>

Oreges (Observatoire Régional de l'Energie et des GES) : <http://www.observatoire-energies-centre.org>



Publication : décembre 2015

Illustration : Force Motrice/Bruno Cardey pour Lig'Air

Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Sologne

Numéro sur la carte	Code INSEE	Nom de la commune
1	41036	Chaon
2	41046	Chaumont-sur-Tharonne
3	41251	Souvigny-en-Sologne
4	41106	Lamotte-Beuvron
5	41161	Nouan-le-Fuzelier
6	41296	Vouzon

Les contours utilisés sont ceux des EPCI au 1^{er} janvier 2015.